Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_07-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 6

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
20 mai 2026

Le 27 mai 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Laurence COINTOT pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL
Saïd BENDARRAZ pouvoir à Jean-Christophe LE GOT

Secrétaire de séance
Gwennaël TANO

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_07-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 27 mai 2026** **Rapporteur : M. GUILLOU**

Conseil municipal

Délibération

7 - Tarifs année scolaire 2026-2027 – École des Beaux-Arts et Conservatoire de musique, danse et théâtre

Exposé des motifs

Par délibération n° 7 du 26 mai 2025, le Conseil municipal a adopté les tarifs concernant les droits d'inscription à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire de musique, danse et théâtre de Saint-Brieuc pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé d'actualiser les tarifs selon un taux directeur de 2 % en moyenne tels que présentés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2331-2 ;

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal du 26 mai 2025, portant adoption des tarifs de l'École des Beaux-Arts et du Conservatoire de musique, danse et théâtre de Saint-Brieuc pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les dispositions tarifaires concernant les droits d'inscription à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire de musique, danse et théâtre et pour l'année scolaire 2026-2027, telles que figurant dans les tableaux ci-annexés.

DÉCIDE que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1er juillet 2026.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Présents : 37	Pouvoir : 6	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Gwennaël TANO

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)